

M. Barnett: J'aimerais poser une question qui se rattache à celle qui vient d'être posée. L'honorable député de New-Westminster donnerait-il à entendre que lorsque nous en viendrons à l'aménagement hydro-électrique du fleuve Columbia, la Colombie-Britannique ne pourra attendre du gouvernement fédéral d'autre aide que celle qui vise les lignes de transmission?

M. Hahn: Je discerne fort bien que cela n'est pas prévu dans le bill, mais je suis tout disposé à répondre à l'honorable député que, lorsque le gouvernement fédéral sera disposé à fournir de l'aide dans tous ces autres domaines, nous pourrions certainement trouver une entreprise privée qui construira le barrage, ou autrement, j'en suis bien sûr, le gouvernement provincial pourra le faire.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, il s'agit ici de l'article exécutoire de la mesure. Assurément, il vise presque toutes les initiatives qu'on pourra prendre aux termes du bill quand il sera devenu loi. Durant les jours où la Chambre a été saisie de la question, j'ai écouté la plupart des discussions; en certaines occasions, j'ai été tenté de dire un mot ou deux. Je ne veux pas qu'on adopte la mesure sans que j'aie exprimé un point qui me paraît important.

Le préopinant a signalé que la production de force motrice sur le Columbia est très importante, non seulement pour les gens de la Colombie-Britannique, mais aussi pour tout le Canada. L'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent avait aussi beaucoup d'importance, non seulement pour la population du Québec et de l'Ontario, mais pour toute la population du Canada. La production d'énergie dans les provinces Maritimes est également importante pour tout le Canada.

Dans les observations qu'on a formulées de part et d'autre de la Chambre à propos de l'étude de ces problèmes et de leur solution, on s'est trop peu préoccupé du fait que ces entreprises sont liées les unes aux autres et qu'on ne saurait prendre aucune décision définitive à l'égard de l'une d'entre elles considérée isolément. Un membre du cabinet qui représente les provinces Maritimes a déclaré très catégoriquement cet après-midi que l'entreprise du bras sud de la Saskatchewan et tous les aménagements qui s'y rattachent s'apparentent davantage aux besoins des provinces Maritimes qu'à ceux de n'importe quelle autre province du Canada. J'en conviens. Cependant, il me semble qu'on n'a pas accordé une attention suffisante à un point en particulier car le fait est qu'il aurait été impossible, à certaines étapes, de mettre en œuvre l'une ou l'autre de ces entreprises. Ainsi, nous avons discuté pendant 50 ans le projet de la voie

maritime du Saint-Laurent avant de le mettre en œuvre.

Tous les gouvernements se sont intéressés à ce projet au cours de ces années et l'ont étudié. Cependant, il y avait certains problèmes à régler en ce qui concerne nos ressources. La découverte de gisements de minerai de fer sur les frontières du Labrador et du Québec rendait très nécessaire l'aménagement du fleuve Saint-Laurent, non seulement pour les Canadiens, mais pour les grandes aciéries américaines, dont les réserves de minerai de fer s'épuisaient.

Il fallait donc acheminer vers les États-Unis, par la route la moins coûteuse possible, le minerai de fer des régions septentrionales. Les deux pays ont alors reconnu qu'il fallait prendre des dispositions. Cette résolution prise, on a décidé dès le début que le gouvernement fédéral n'aurait rien à voir avec la mise en valeur de l'énergie se rattachant à cette entreprise. Ce problème, a-t-on décidé, devait être laissé aux soins de l'État de New-York, de la province d'Ontario et de la province de Québec. Cette décision prise, la production de l'énergie dans d'autres parties du Canada s'est trouvée entravée. Le gouvernement fédéral avait annoncé qu'il aurait pour principe de ne pas s'occuper de la mise en valeur de l'énergie sur le Saint-Laurent. A la suite de cette décision, le gouvernement ne procéderait pas à la mise en valeur des ressources énergétiques dans les autres provinces.

C'était là la ligne de conduite suivie pendant un certain temps. Puis on a projeté ces travaux sur le Columbia, qui ont aussi fait l'objet d'échanges de vue entre la Colombie-Britannique et le gouvernement des États-Unis. En fin de compte, le gouvernement du Canada s'est intéressé au problème. La même chose s'est produite dans les provinces Maritimes, où la possibilité d'utiliser l'énergie hydraulique se présente sur le Saint-Jean qui prend source du côté américain de la frontière avec les États-Unis. Nous avons eu sur ce point divers entretiens. On a décidé de ne dépenser en aucun cas de l'argent pour la production de courant par la mise en valeur du bras sud de la Saskatchewan tant que toutes ces autres entreprises resteraient pendantes. Tous ces projets étaient interdépendants. Depuis deux ans, il est devenu possible de débattre l'exploitation des ressources énergétiques des provinces Maritimes, parce que le moment approchait où la voie maritime du Saint-Laurent serait achevée. Il était alors également possible d'avoir des entretiens relatifs au hanarchement du Columbia. On a donc pensé qu'il y aurait lieu d'étudier ces questions, et d'attendre quelque temps avant